



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 159-19 C

Objet : RD - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisseraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Emmanuelle Andrevon
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Alain Thieffenat

Julien Donzel
Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin
Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
Dominique Pommat
Pierre Hemar
Michel André
Jean-Maurice Venturini
Michel Dyen
Christophe Richel
Maryse Fabre
Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jean-Pierre Coendoz

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Sylvie Vuillemet à Christiane Boisselon

• conseillers excusés : 12

Philippe Bard - Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération n° 159-19 C

objet **RD - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Cognin.

L'exposé de la procédure, le bilan de la mise à disposition du dossier qui s'est tenue du 23 septembre 2019 au 23 octobre 2019 inclus et les modifications apportées suite à cette mise à disposition sont présentés dans l'annexe 1.

Les objectifs de la modification simplifiée n° 5 du PLU de Cognin soumis à approbation

Le PLU de Cognin a été approuvé le 3 octobre 2006. Il a fait l'objet de deux modifications et de quatre modifications simplifiées. La dernière a été approuvée le 27 septembre 2018.

La commune de Cognin souhaite aujourd'hui procéder à une modification simplifiée de son PLU afin de tenir compte de l'évolution des projets sur la ZAC du Coteau suite à la réalisation d'études et d'adapter les pièces du PLU en conséquence.

Le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de Cognin soumis à approbation

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de la mise à disposition du public sont présentés dans l'annexe 1.

Le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de Cognin a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas. Sa décision n° 2019-ARA-KKU-01621 du 18 septembre 2019 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les avis émis par les personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe n° 1) soient apportées au projet de modification simplifiée n° 5 du PLU.

Le dossier de modification simplifiée n° 5 du PLU, intégrant les modifications détaillées dans l'annexe n° 1, soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant que les modifications proposées ne majorent pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ne diminuent pas les possibilités de construire ; ne réduisent pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de la mise à disposition du public et les avis des PPA,

Considérant que la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de Cognin, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cognin du 3 octobre 2006 approuvant le Plan local d'urbanisme de Cognin,

Vu l'arrêté n° 2019-029A du 24 avril 2019 engageant la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de Cognin,

Vu la délibération n° 078-19 C du Conseil Communautaire de Grand Chambéry du 2 mai 2019 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 5 du PLU de Cognin,

Vu la décision n° 2019-ARA-KKU-01621 du 18 septembre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de Cognin soumis à approbation,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de Cognin, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, modifiée suite à la mise à disposition du public dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Cognin et au siège de Grand Chambéry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et en mairie de Cognin, aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 159-19 C

Objet de l'acte :	RD - Commune de Cognin - Approbation de la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme
Thème Préfecture :	2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Date de l'acte :	14 novembre 2019
Annexe(s) :	annexe délibération MS5 Cognin, notice explicative MS5 Cognin

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22671H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22671H1

Date de transmission en Préfecture :	10 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	10 décembre 2019
Période d'affichage :	du au